



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement scolaire**

Service de l'accompagnement des politiques éducatives

DGESCO C

DGESCO-I2023-005497

Affaire suivie par :

Jean HUBAC

Tél. : 01 55 55 37 48

Mél : jean.hubac@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, le **01 SEP. 2023**

Le ministre de
l'Éducation nationale et de la Jeunesse

à

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs
de région académique

Mesdames les rectrices et messieurs
les recteurs d'académie

Mesdames les directrices et messieurs
les directeurs académiques des services de
l'éducation nationale

Mesdames les cheffes et messieurs
les chefs d'établissement

Mesdames les directrices et messieurs les
directeurs régionaux et départementaux de l'UNSS

Objet : Renouvellement des instances de l'union nationale du sport scolaire (UNSS) et organisation des élections pour le mandat 2024-2028

L'animation du sport scolaire par les associations sportives (AS) dans tous les collèges et les lycées et par l'union nationale du sport scolaire (UNSS) dans les districts, les départements, les académies et au niveau national constitue une formidable opportunité pour plus d'un million d'élèves chaque année. Facteur de santé, de plaisir et de bien-être, mais aussi d'égalité sociale ou de sexe, le sport scolaire permet aux élèves de découvrir les valeurs du sport et de vivre des formes variées d'engagement individuel et collectif. En complément de l'éducation physique et sportive, il revêt une importance particulière à l'heure où il s'agit de bâtir une nation plus sportive.

La réunion régulière des instances territoriales qui font vivre le sport scolaire – conseils départementaux de l'UNSS présidés par les directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale (DASEN), conseils régionaux de l'UNSS présidés par les rectrices et les recteurs – est une condition indispensable au bon développement du sport scolaire, dans le cadre des orientations fixées par les instances nationales et par les projets académiques. Je vous incite donc à vous assurer de leur tenue effective et à les présider personnellement.

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, le renouvellement des instances départementales, académiques et nationales de l'UNSS pour le mandat 2024-2028 implique un suivi précis des processus électoraux, dont vous trouverez les détails dans le guide pratique annexé au présent courrier.

Je vous remercie de respecter l'ensemble du calendrier électoral, qui commence dès septembre 2023 avec les élections au sein des associations sportives sous l'autorité des cheffes et chefs d'établissement et s'achève en juin 2024 avec les élections pour la représentation des AS au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'UNSS, en passant par les élections pour les instances départementales et académiques sous la responsabilité respective des DASEN et des recteurs.

Outre la diffusion des informations auprès des acteurs de vos territoires, je vous demande de vous assurer du bon déroulement des élections, qui constituent un moment particulier dans la vie démocratique de notre institution, en réunissant régulièrement l'instance que vous présidez pour procéder aux opérations électorales concernant les représentants des AS à tous les niveaux, mais également de veiller à désigner les membres non élus prévus par les statuts de l'UNSS pour siéger dans les conseils départementaux (chefs d'établissement, médecin scolaire, IA-IPR) et les conseils régionaux de l'UNSS (DASEN, chefs d'établissement, IA-IPR), ainsi qu'à recueillir l'identité des représentants des autres parties prenantes (collectivités territoriales, organisations syndicales, fédérations de parents d'élèves, conseil académique de la vie lycéenne, SDJES/DRAJES, CDOS/CROS).

Le guide pratique annexé au présent courrier présente chaque étape du processus électoral. En cas de besoin, vous pouvez contacter Philippe Limouzin, conseiller technique sports à la direction générale de l'enseignement scolaire (philippe.limouzin@education.gouv.fr), ou Fabien Roland, responsable juridique à l'UNSS (fabien.roland@unss.org).

Je vous remercie de votre engagement au service de la vie démocratique de l'UNSS et en faveur de l'accès du plus grand nombre d'élèves à la pratique sportive dans le cadre du sport scolaire.

Pour le ministre et par délégation
le directeur général de l'enseignement scolaire


Edouard GEFFRAY

Service de l'accompagnement des politiques éducatives
DGESCO C
DGESCO-I2023-005497
Jean HUBAC
Chef du service de l'accompagnement
des politiques éducatives

Mél : jean.hubac@education.gouv.fr